

COMMENT COMPLETER LA FICHE D'IDENTIFICATION DECHETS (FID) POUR LES DECHETS DANGEREUX ?**1 DECHET = 1 FICHE D'IDENTIFICATION DECHET****PREAMBULE : POURQUOI FAIRE UNE FICHE D'IDENTIFICATION DES DECHETS ?**

- Pour répondre à une obligation réglementaire (arrêté préfectoral)
- Déterminer la filière de traitement la plus adaptée pour le déchet.
- Transporter et Réceptionner le déchet en sécurité.

Tous les renseignements recueillis serviront à établir un Certificat d'Acceptation Préalable (CAP) délivré par BIG BENNES.

A savoir : un CAP est valable 1 an pour un déchet, il faut donc renouveler la FID pour chaque déchet tous les ans.

COMMENT COMPLETER LA FID ?**CADRE 1 :**

Renseigner les coordonnées de l'entreprise qui a produit le déchet (bien indiquer le nom d'un contact). Préciser si l'entreprise est classée SEVESO. Ces données apparaîtront dans le cadre 1 du BSD.

CADRE 2 :

A remplir si l'entreprise qui sera facturée n'est pas celle qui produit le déchet (bien indiquer les coordonnées du service comptabilité)

CADRE 3a :

Préciser le type de déchet (cocher)

Préciser également la quantité et la fréquence des livraisons. Ces dernières données sont informatives et ne vous engagent pas.

CADRE 3b :

Préciser l'aspect et le conditionnement du déchet, s'il peut y avoir plusieurs types de conditionnement, les indiquer sur la même FID.

CADRE 4 :

Si vous avez des déchets dangereux qui ne figurent pas dans le cadre 3 ou qui sont spécifiques, il faut compléter l'intégralité du cadre 4.

CADRE 4a :

Cocher le type d'activité produisant le déchet

CADRE 4b :

Vous munir de la Fiche de Données de Sécurité du produit ayant généré le déchet. La FDS est un document officiel obligatoire pour les produits dangereux. Vous pouvez également avoir fait réaliser une analyse du déchet. Les résultats de cette analyse devront également nous être transmis.

Désignation : C'est le nom usuel du déchet

Le code CED, c'est le code nomenclature officiel du déchet. On le retrouve dans l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'Environnement. (le lien vers la nomenclature est consultable sur le site www.bigbennes.com)

Indiquer ensuite l'aspect du déchet, son ou ses conditionnement(s) possible(s) et la quantité prévisionnelle par an.

CADRE 4c :

Préciser si le déchet a déjà subi un traitement préalable tel qu'un broyage, une neutralisation, une filtration, etc.)

CADRE 4d :

Pour renseigner la composition du déchet, soit fournir une analyse du déchet soit indiquez les principaux constituant du déchet que vous retrouvez dans la Fiche de Données de Sécurité (FDS –Section 3),

Précisez également s'il contient une des 8 substances suivantes : *Méthanol, Hexachlorobenzène, Benzyl nitrile, Acetochlor, Dodecen-yl-succinic_anhydre, Disiloxane hexamethyl, Anthracène, Naphtalène*

CADRE 4e :

Fournir tous les documents en votre possession nous permettant de caractériser le déchet et notamment les résultats des analyses ou les FDS

CADRE 4d :

Reporter les informations présentes sur l'étiquette du produit ou bien à la section 2 de la FDS

CADRE 6 :

Il est impératif de dater et signer la FID. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le service commercial au, le service déchets dangereux ou le service QSE

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le service commercial au 01 64 06 72 93, le service déchets dangereux au 01 64 06 73 27 ou le service QSE au 01 64 06 60 62